



Comprendre la différence entre les rôles de l'Ordre royal des chirurgiens-dentistes de l'Ontario et de l'Ontario Dental Association

En Ontario, la profession dentaire est régie par un ordre de réglementation et un organisme professionnel dont les objectifs respectifs sont distincts. Afin d'éclairer les différences entre l'Ordre royal des chirurgiens-dentistes de l'Ontario et l'Ontario Dental Association, nous présentons ici les rôles et responsabilités distincts de chaque organisme dentaire. Cette comparaison met en évidence leurs fonctions et objectifs respectifs, qui reflètent la différence de leurs mandats.

Aspect	ORDRE	ASSOCIATION
Mission principale	Protéger l'intérêt du public en garantissant des normes élevées en matière de soins dentaires et de sécurité des patients.	Défendre les intérêts de ses membres, promouvoir une santé buccodentaire optimale et favoriser le succès professionnel des dentistes et le bien-être de la population.
Obligation des dentistes	Tous les dentistes ontariens doivent détenir un certificat d'inscription à l'Ordre qui soit en vigueur.	Les dentistes ontariens ne sont pas tenus d'être membres de l'Association.
Pouvoir de réglementation	Ce pouvoir est défini dans la législation provinciale (par exemple, la <i>Loi sur les professions de la santé réglementées</i> , la <i>Loi sur les dentistes</i>) et les règlements connexes.	La loi ne confère aucun pouvoir à l'Association, qui accorde la priorité à la défense des droits de ses membres dans le but d'influencer la réglementation et qui aide ses membres à s'y conformer.
Protection du public	L'Ordre veille à ce que le public reçoive des soins dentaires sûrs, éthiques et de qualité grâce à des processus d'inspection et d'évaluation rigoureux.	L'Association favorise la sensibilisation du public à l'importance de la santé buccodentaire et à son lien avec la santé globale. Elle ne réglemente pas les normes d'exercice de la profession, mais assure la conformité de ses membres à ces normes.
Mise à niveau des compétences	L'Ordre définit et fait respecter les qualifications éducatives et professionnelles des dentistes.	Fournissant à ses membres une formation continue, l'Association les aide à répondre à leurs exigences réglementaires grâce à des programmes éducatifs et à des ateliers.
Normes professionnelles	L'Ordre élabore, maintient et applique des normes professionnelles et éthiques.	L'Association encourage ses membres à adopter des normes professionnelles et éthiques élevées, mais ne peut les faire respecter.
Responsabilité	L'Ordre tient les dentistes responsables par le biais de processus de plaintes et d'enquête, et il propose au public un processus clair lui permettant de déposer des plaintes.	L'Association encourage l'adoption d'un code de conduite, elle invite les dentistes et les patients à la médiation de certains conflits, et elle ne gère pas les mesures disciplinaires.
Transparence	L'Ordre organise des réunions publiques de son conseil pour assurer la transparence dans la prise de ses décisions, et il publie des rapports annuels et des plans stratégiques.	Le conseil d'administration de l'Association rend compte à ses membres par l'intermédiaire d'un conseil général sans représentation publique.
Défense des droits	L'Ordre fait la promotion de la sécurité du public et des pratiques éthiques. Il invite les parties intéressées à améliorer les normes de soins aux patients.	L'Association promeut des politiques publiques qui améliorent l'exercice de la profession et la santé buccodentaire des Ontariens.
Assistance professionnelle	L'Ordre fournit des conseils réglementaires et supervise le respect des attentes.	L'Association propose des programmes, des services et des produits améliorant la vie professionnelle et le bien-être des dentistes.
Sensibilisation du public	L'Ordre se concentre sur l'intérêt du public et la sécurité des patients en lançant des campagnes éducatives sur les soins dentaires, et en publiant des avis et en proposant des ressources à ce sujet.	L'Association sensibilise le public à l'importance de la santé et de l'hygiène buccodentaires, de la sécurité publique, de l'accès aux soins et de l'éthique.
Comités	Les comités légaux de l'Ordre sont les suivants : le comité de discipline, le comité des enquêtes, des plaintes et des rapports, le comité d'assurance qualité, et le comité d'inscription.	Les comités consultatifs de l'Association se concentrent sur le perfectionnement professionnel, la défense des intérêts et le soutien.